

TYPE 4 RGP - AGYLUS

MISE EN SERVICE / MAINTENANCE DES ALARMES TYPE 4 RADIO DISPOSITIF D'EVACUATION



Modèle RGP



Modèle AGYLUS

Mise en service

- Répartissez l'ensemble des produits le plus près possible des endroits prévus.
- Les positionner comme ils seront installés (par exemple, verticalement sur une chaise, un bureau, mais pas à plat sur le sol). En effet, pour les tests, il est important que les produits soient positionnés de sorte à se rapprocher au maximum de l'installation finale.
- Retirez le capot et enlevez la languette papier des piles. Une séquence d'auto-test et d'initialisation s'exécute (bips).
- Remettez le capot.



Afin d'éviter une possible perturbation des ondes radio, veillez à laisser 2 mètres minimum :

- entre chaque produit et
- entre chaque produit et une source potentielle de « conflit », de type lecteur de badges, Interrupteur électrique, Four à micro-ondes, Câbles électriques.

- Déclenchez une alarme en enfonçant un DM, et vérifier que tous les produits fonctionnent (Alarmes, Flashes, Diffuseurs sonore/lumineux). Si cette vérification se fait en moins de 5 minutes (délai à partir duquel l'alarme s'arrête automatiquement), réarmez le DM à l'aide de la clé de réarmement fournie. Si la centrale n'est pas réarmée, le son et le flash se coupent donc après 5 minutes, réarmez le DM, et si nécessaire, faire un nouveau test à partir de n'importe quelle alarme. Une fois les tests validés, enlevez le capot avant des produits, fixez la partie arrière au mur avec les vis fournies, remettez le capot avant et vissez-le. Refaire un test une fois l'ensemble des produits fixés.
NB : Si un produit ne devait pas être « reconnu » lors des essais, le déplacer et refaire un test.

Modification d'une installation existante

En cas de suppression, ou d'ajout d'un produit dans le cadre d'une extension, il est impératif de faire un déclenchement manuel (d'environ 1 minute) de la « nouvelle » configuration. L'adressage des produits est automatique et ne nécessite pas d'intervention sur le matériel.

Maintenance

L'autonomie des alarmes est au minimum d'un an en veille et d'une heure en alarme.

Cette autonomie est garantie avec les piles APIA1514.

- Procédez au remplacement des piles chaque année, ou dès que le voyant « défaut pile » est allumé.
- Faire un essai de fonctionnement après chaque changement de piles.



Les piles de tous les produits d'une installation doivent être à peu près au même niveau d'énergie.

DANS TOUS LES CAS, SE REPORTER AUX MANUELS D'UTILISATION DES PRODUITS.



CHUBB France
Parc Saint Christophe • 10 avenue de l'Entreprise • 95862 CERGY-PONTOISE Cedex
Capital Social 32 302 720 € • RCS Pontoise 702 000 522



www.chubbsurveillance.com

AVERTISSEMENT : Soucieux de l'amélioration constante de nos produits qui doivent être mis en oeuvre en respectant les réglementations en vigueur, nous nous réservons le droit de modifier à tous moments les informations contenues dans ce document. Le non-respect ou la mauvaise utilisation des informations contenues dans ce document ne peut en aucun cas impliquer notre société. Dans la mesure où les textes, dessins et modèles, graphiques, base de données reproduits dans ce document seraient susceptibles de protection au titre de la propriété intellectuelle et dès lors que le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorise, au terme de l'article L122-5 2^e et 3^e a), d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement des auteurs ou de leurs ayants droit ou ayants cause est illicite (article L122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.